Envoyé en préfecture le 04/10/2024
Reçu en préfecture le 04/10/2024
Publié le 04/10/2024
ID : 081-218103257-20240930-DELIB_33_2024-DE

DELIB 33-2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES
Séance du 30 septembre 2024 à 19h00

Nombre de membres
Afférents au Conseil : 18
En exercice :19
Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 25/09/2024
Date d'affichage : 25/09/2024

L'an deux mille vingt et quatre et les trente septembres à 19h04, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Sylvie CALAS, Marie-Rose LADOWICHT, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Françoise BARBERI, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Marie-France ALRIC, Mme. Marie-Pascale PRADES et Maud FLAMANT Et Messieurs Alain VEUILLET, Paul SALVAN, Rodolphe DUCAMP, Daniel MONTAGNE, M. Manuel GONCALVES, M. Frédéric MAIXANDEAU et M. François MONTAGNE

Excusés : Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Alain VEUILLET, M. Claudian BRUN pourvoir à M. Frédéric MAIXANDEAU à partir de la délibération 36-2024

Secrétaire de séance : Mme Françoise BARBERI

La séance débute à 19h02 sous la présidence de M. Alain VEUILLET
M. le maire annonce que si des questions arrivent pendant la séance, une réponse leur sera apportée lors du prochain conseil municipal.

Il explique également que les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été travaillés par le groupe majorité Viviers au cœur.
Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Objet de la délibération : **SALON DES MAIRES 2024**

A la demande du trésorier, M. le maire explique qu'il convient de délibérer pour mandater les frais engendrés par les élus qui se rendent au congrès des maires.
Cette année le congrès se déroulera du 19 au 21 novembre 2024.

M. le maire rappelle qu'il s'est engagé à proposer à chaque conseiller de pouvoir l'accompagner afin de représenter la commune durant le mandat 2020-2026, comme c'était déjà le cas au précédent mandat.
Cette année deux conseillers accompagneront M. le Maire :

- M. Manuel GONCALVES
- M. François MONTAGNE

Le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à mandater l'ensemble des frais engendrés afférents à ce déplacement pour Messieurs GONCALVES, MONTAGNE et VEUILLET.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 5

Fait en séance les jour, mois et an susdits.
Le Maire, Alain VEUILLET

La secrétaire de séance
Françoise BARBERI

MAIRIE VIVIERS LES MONTAGNES (Tarn)